



IDRC · CRDI

Canada

Les Exploitations Familiales agropastorales face à la Covid-19 en Afrique de l'Ouest et du Centre

Synthèse documentaire



akvo.org



Juillet 2021

Contenu

Contenu.....	i
Sigles et abréviations.....	ii
1. A propos du projet et de la synthèse documentaire	1
1.1. Rappel des éléments de contexte du projet	1
1.2. De la production d'une synthèse documentaire basée sur les questions de recherche du projet.....	1
2. Du vécu et des réactions des EF agropastorales en lien avec la crise de la Covid-19.....	2
2.1. Rappel de quelques éléments de contexte de la région avant et au début de la Covid-19	2
2.2. Mesures barrières et vulnérabilité des populations et des EF agropastorales dans la région.....	3
2.3. Conséquences des mesures restrictives sur le secteur de l'élevage et les filières prioritaires	5
2.4. Réactions des EF agropastorales face aux effets de la crise de la Covid-19	7
3. Des réponses apportées aux EF agropastorales et des mesures prises par les acteurs décisionnaires face à la crise de la Covid-19.....	8
3.1. Contenus des réponses mises en place dans les pays et focus sur les Ef agropastorales.....	8
3.2. A propos des pays avec des mesures sociales et économiques intégrant les EF agropastorales.....	10
3.3. De la prise en compte des EF agropastorales dans la mise en œuvre des mesures dans les pays	12
3.4. Processus/démarches de formulation et de mise en œuvre des plans de riposte 13	
4. Conclusion.....	13
5. Liste des ressources documentaires exploitées.....	14

Sigles et abréviations

ACF	Action Contre la Faim
AGR	Activités génératrices de revenus
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
APESS	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
CEA	Commission économique pour l'Afrique (Nations Unies)
CEDEAO	Communauté des États d'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CRDI	Centre de Recherches pour le Développement International
CVA	Comité de Veille et d'Action
EF	Exploitations Familiales
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles du Burkina Faso
IPAR	Initiative Prospective Agricole Rurale
IR	Inter-réseaux Développement Rural
OPR	Organisation Professionnelle Régionale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
RBM	Réseau Bilateral Maroobé
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RPCA	Réseau de prévention des crises alimentaires
SAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UP	Université de Parakou
FAO	

1. A propos du projet et de la synthèse documentaire

1.1. Rappel des éléments de contexte du projet

Le projet d'appui à la définition et la mise en place des mesures pertinentes et durables en réponse aux effets de la COVID-19 dans le secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre : Il s'agit d'une initiative de l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane (APESS), qui bénéficie de l'appui du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) à travers son programme sur les systèmes alimentaires résilients au climat. Le projet couvre huit (8) pays de la région Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) à savoir le Burkina Faso, le Niger, le Cameroun, le Tchad, le Nigeria, le Sénégal, le Mali, et la Guinée Bissau. Il est mis en œuvre par un consortium constitué l'APESS, l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles du Burkina Faso (INERA), l'Université de Parakou (UP), la fondation Akvo et l'association Inter-réseaux développement rural (IR)

Objectifs du projet : L'objectif général de ce projet est d'accompagner les décideurs en Afrique de l'Ouest et au Sahel dans la définition et la mise en place des mesures pertinentes en réponse aux effets de la COVID-19 dans le secteur de l'élevage, par la production et la vulgarisation d'évidences à travers une démarche scientifique sensible à l'approche genre. De façon spécifique, il vise à :

- Évaluer les effets de la COVID-19 sur la situation alimentaire des exploitations familiales (EF) agropastorales en Afrique de l'Ouest et du Centre et au Sahel,
- Étudier la pertinence et l'efficacité des mesures sociales des plans de riposte contre la COVID-19 développés dans les pays en Afrique de l'Ouest et du Centre et au Sahel sur l'atténuation du niveau de vulnérabilité des EF agropastorales.
- Analyser les mécanismes endogènes de gestion des crises et des incertitudes par les EF agropastorales pour informer et rendre les politiques de riposte contre la COVID-19 plus orientées vers la résilience des EF et l'amélioration de leur sécurité alimentaire.
- Renforcer le dialogue politique (plaidoyer & lobbying) par la production et la distribution de produits de connaissances et de notes de plaidoyer à l'attention des pays, et des institutions régionales (CEDEAO, CEEAC, UEMOA etc.).

Principales lignes de recherche définies dans le cadre de la mise en œuvre du projet : Pour répondre à ces objectifs, l'approche globale adoptée pour la mise en œuvre du projet repose sur la définition de deux principales lignes de recherche complémentaires. La **ligne 1** est axée autour de la production de connaissances sur le vécu des EF agropastorales en situation de crise et la façon dont elles se comportent (ce qu'elles subissent, leur façon de réagir) en portant une attention particulière à la dimension « genre ». En ce qui concerne la **ligne 2**, elle vise à produire une analyse des réponses apportées aux éleveurs et des mesures prises par les acteurs décisionnaires face à la crise. L'objectif visé à travers cette seconde ligne de recherche est de fournir les éléments de base indispensables pour apprécier les réponses du point de vue de leur pertinence, de leur efficacité ainsi que de leur durabilité pour les agropasteurs et suggérer des améliorations (soient les OS2 et OS4 du projet). Ainsi, à l'instar de la ligne 1, la seconde ligne de recherche identifiée dans le cadre du projet regroupe différentes activités au nombre desquelles figure l'analyse des ressources documentaires portant sur le sujet principal et dans les zones couvertes par le projet. La présente synthèse est le produit issu de cette analyse documentaire qui a porté sur une trentaine de ressources.

1.2. De la production d'une synthèse documentaire basée sur les questions de recherche du projet

Les questions de recherche définies au niveau de chacune des lignes de recherche du projet : Dans le cadre du projet d'appui à la définition et la mise en place des mesures pertinentes et durables en réponse aux effets de la COVID-19 dans le secteur de l'élevage en AOC, l'atelier de cadrage organisée par l'APESS et ses partenaires dans le but de co-produire la démarche méthodologique qui permettra

de guider la recherche dans le cadre de cette initiative, a permis de formuler différentes questions pour chacune des lignes de recherche identifiées. Au total, on distingue 6 principales questions de recherche. Certaines de ces questions notamment celles en lien avec la ligne 2 de recherche se décomposent en sous-questions dans le but de couvrir le large champ d'interrogation que revêtent ces questions principales.

Ligne de recherche 1

- **Question principale A** : Comment en 2020 les EF ont-elles subi la crise de la Covid-19 (ou d'autres crises) : de quelle façon ont-elles été « blessées » par ces crises ?
- **Question principale B** : Quels types d'EF ont-été les plus affectés par la crise de la Covid-19 ?
- **Question principale C** : Comment les Ef ont-elle réagit en 2020 pour faire face aux Crises ? Quels leviers ont-elle utilisés dans leurs stratégies ?
- **Question principale D** : Certaines EF ont-elle mieux résisté que d'autres à la pandémie ?

Ligne de recherche 2

- **Question principale E** : En quoi consistent les plans de riposte mis en place dans les pays ?
- **Question principale F** : Comment (processus/démarches) les plans de riposte ont-ils été élaborés/formulés et mis en œuvre ?

De l'organisation de la synthèse documentaire autour des questions de recherche du projet : Les différentes questions (principales et sous-questions) ont cadré la recherche documentaire. Ainsi, l'un des points d'analyse lors de cette revue documentaire est relatif à la classification des ressources documentaires documentaire par questions/sous-questions de recherche notamment en tenant compte des informations contenues. Fort de cela, cette synthèse s'articule autour des éléments de connaissances contenues dans les ressources exploitées en fonction des questions/sous-questions de recherche identifiées dans le cadre du projet. Plus spécifiquement, la synthèse se présente sous le format d'un condensé de réponses issues de l'analyse des ressources documentaires aux questions principales/sous-questions.

2. Du vécu et des réactions des EF agropastorales en lien avec la crise de la Covid-19

2.1. Rappel de quelques éléments de contexte de la région avant et au début de la Covid-19

Une région globalement marquée par un contexte pré-Covid fragile sur les plans socio-économique et sécuritaire : Selon la CEDEAO, plusieurs facteurs de vulnérabilité et de fragilité socio-économique caractérisent les pays de la région notamment (i) des économies peu diversifiées tournées vers les exportations de produits primaires ; (ii) un espace fiscal limité ; et (iii) un important secteur informel. Si tous les acteurs s'accordent à parler de la Covid-19 comme une "crise de trop" pour la région de l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, c'est parce que de nombreuses crises à savoir l'insécurité alimentaire, les sécheresses, les conflits intercommunautaires et ethniques, le terrorisme, les criquets pèlerins, les chenilles légionnaires etc. mettent déjà à rude épreuve les populations ainsi que le système économique et social des Etats dans cette région. L'un des domaines qui illustrent bien cette fragilité socio-économique des pays de la région du fait de l'ensemble de ces crises récurrentes, est celui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN). En effet, en avril 2020 (c'est-à-dire au début de la Covid-19 dans la région), la dégradation de la SAN était déjà particulièrement préoccupante dans la région ; bien que la production céréalière de la campagne 2019-20 ait été estimée à 74 millions de

tonnes, soit en légère hausse de 0,4 % par rapport à la campagne précédente et de 12 % à la moyenne des cinq dernières années. Le Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) indiquait que près de 17 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et plus de 50,8 millions de personnes étaient sous pression et risquaient de basculer en phase de crise¹.

A la question de SAN s'ajoutent les problèmes d'insécurité civile causée par des attaques fréquentes liées au terrorisme et aux conflits intercommunautaires/ethniques et/ou entre agriculteurs et éleveurs. Les conséquences de cette insécurité sont principalement les importants flux de populations, les perturbations des marchés, les difficultés d'accès aux terres de culture et de pâturage et la fermeture de nombreuses écoles et de centres de santé. Cette situation d'insécurité rend également difficile l'accès aux zones en crise alimentaire dans la région, compliquant de ce fait l'analyse de la situation et la fourniture d'assistance nécessaire aux populations concernées. Dans ce contexte où les budgets des Etats sont déjà largement sous pression, une crise sanitaire à l'image de la Covid-19 ne pouvait qu'éprouver davantage aussi bien les populations que les politiques et les partenaires au développement. Soulignons que l'une des particularités de la crise de la Covid-19 est relative au fait qu'aucune des crises antérieures récurrentes dans la région (qu'il s'agisse des sécheresses, du terrorisme, etc.) n'ont jamais touché, ni tout un pays, ni toutes les activités économiques d'un pays de façon simultanée et si soudaine.

Une pandémie qui intervient au cœur de la période de soudure pastorale dans la région : La période d'avril et mai 2020 correspond au cœur de la soudure pastorale avec une baisse critique de disponibilité des ressources pastorales. Plus spécifiquement, plusieurs pays (à savoir la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, le Burkina, et le Niger) ont connu au cours de cette période d'importants déficits de pâturage, couplés à l'assèchement des eaux de surfaces dans les régions pastorales. Face à cette situation, des mobilités importantes ont été enregistrées dans les différents pays. C'est le cas par exemple des arrivées massives de troupeaux au Guidimakha et des départs massifs de troupeaux depuis Hadada (Gorgol) en Mauritanie ; ou encore des arrivées massives des transhumants à Tambacounda et au ranch de Dolly au Sénégal.

Des contraintes au niveau régional limitant les activités agropastorales : Au niveau régional, la baisse des ressources pastorales ne venait que compléter la longue liste des contraintes auxquelles les éleveurs en général et les transhumants en particulier étaient confrontés du fait de la mise en place des règles plutôt singulières dans certains pays. Le cas le plus évoqué est celui du Bénin où un arrêté interministériel² en date du 26 décembre 2019 interdisait la transhumance transfrontalière sur le territoire béninois. En plus d'aller à l'encontre des dispositions réglementaires communautaires en la matière notamment la décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO et le Règlement C/REG.3/01/03 relatif à la mise en œuvre de la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO ; cet arrêté a contribué à accroître les difficultés des éleveurs dans la conduite de leurs activités en amont de l'avènement de la crise de la Covid-19. A cette situation, s'ajoute la traditionnelle problématique des conflits agriculteurs et éleveurs.

2.2. Mesures barrières et vulnérabilité des populations et des EF agropastorales dans la région

De la Covid-19 et des mesures barrières mises en place par les Etats : La maladie à Covid-19 a été officiellement déclarée dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel en mars 2020, soit environ 3 mois après son apparition pour la première fois en Chine. Face à la menace que représentait cette pandémie, les pays de la région, à l'instar des autres pays du globe, ont mis en place des mesures

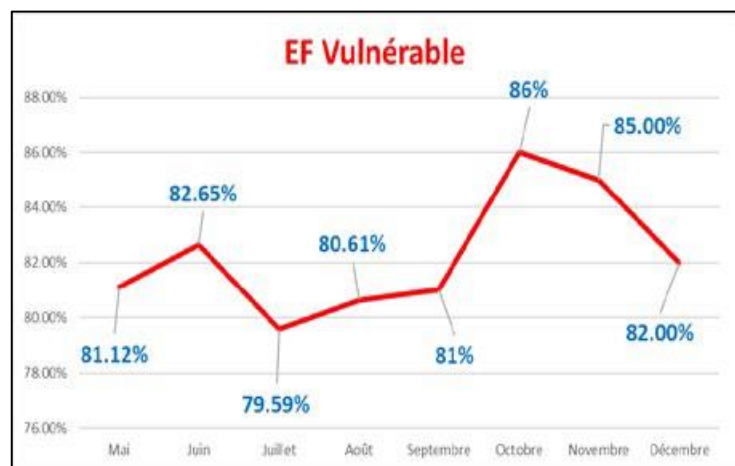
¹ La Covid-19 impacte fortement le secteur agropastoral CILSS Juin, 2020

² Arrêté interministériel 2019/N°200/MISP/MAEP/MAEC/MCVDD/MDGL/MDN/DC/SGM/DAIC/SA/113GG19

dites « barrières » en vue de limiter la propagation de la pandémie au sein de la population. Il s'agit notamment de l'auto-isolement au retour de l'étranger, l'auto-isolement basé sur les cas, la distanciation sociale, l'interdiction des rassemblements, la fermeture des écoles et universités, le confinement obligatoire, le port du masque obligatoire dans les lieux publics, le port du masque recommandé, la fermeture des frontières, la restriction de délivrance de visa d'entrée, la quarantaine, la surveillance syndromique, l'Etat d'urgence sanitaire, le couvre-feu, la fermeture des marchés, la création de comité de suivi de la Covid-19, la gratuité du diagnostic et de la prise en charge, les sites de confinement pour malades, l'isolement des capitales, la production locale de médicaments, les centres spécialisés de traitement régionaux, l'intensification de la campagne de dépistage et l'intensification de la campagne de sensibilisation.

Mesures barrières et accentuation de la vulnérabilité des populations dans la région : Si dans leur ensemble, ces mesures barrières ont prioritairement pour but d'assurer la sécurité sanitaire des populations, certaines d'entre elles comme la fermeture des frontières, l'instauration de couvre-feu, la fermeture des marchés, des écoles et des lieux de travail, ainsi que les restrictions des déplacements/mouvements internes notamment à travers l'isolement des capitales et autres villes d'envergure (les cordons sanitaires), etc. ne sont pas restées sans conséquences économiques et sociales majeures sur les populations en AOC. Le rapport intitulé "Pandémie de la Covid-19 : Impact des mesures de restriction en Afrique de l'Ouest" publié par la CEDEAO, le PAM et la CEA, indique que l'enquête réalisée auprès des ménages confirme l'impact négatif de la pandémie et des mesures restrictives sur la situation socio-économie globale et le bien-être des populations. En effet, il faut noter que ces mesures de type restrictif ont porté de véritables coups d'arrêts aux activités socio-économiques des populations, et par ricochet ont contribué à exacerber la vulnérabilité des ménages dans les différents pays de la région.

Effets des mesures sur la vulnérabilité des EF agropastorales : Les EF agropastorales, déjà sujettes à de nombreux facteurs de vulnérabilisation, n'ont pas été épargnées par les conséquences de ces mesures barrières. Différentes publications diffusées pendant la période ont mis en exergue cette influence négative des mesures sur les moyens d'existence et de subsistance des ménages agropastoraux dans la région. Au nombre de ces ressources documentaires, figurent les bulletins³ mensuels de veille sur la vulnérabilité des EF agropastorales réalisés par l'APESS. Dans le huitième et dernier numéro de ce mensuel publié en décembre 2020 et d'où est tiré le graphique ci-contre, l'APESS indiquait que le niveau de vulnérabilité au sein des EF enquêtées a connu une évolution en dents de scie entre mai et décembre 2020. Si le pic a été observé au cours du mois d'octobre avec 86% des EF agropastorales enquêtées dans 8 pays de la région de l'AOC, on notera que ce sont en moyenne 82% des EF agropastorales qui sont en dessous de la pauvreté en Décembre 2020, et donc durement touchées par cette crise sanitaire. Selon l'APESS,



³ L'APESS a décidé de suivre le niveau de vulnérabilité des Exploitations Familiales agropastorales membres de l'APESS. Dans le cadre de ce suivi de la vulnérabilité des EF agropastorales, l'APESS a mis en place un dispositif de veille. Les informations collectées proviennent de huit (08) pays de la zone de couverture de l'APESS : Burkina Faso, Cameroun, Guinée Bissau, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Tchad ; et ont été utilisées pour la publication de 8 bulletins mensuels entre les mois de Mai et Décembre 2020.

ce niveau de vulnérabilité au sein des EF serait dû à la persistance de la pandémie et des mesures prises par les Etats. Rappelons que L'APÉSS a déterminé la vulnérabilité en se basant sur la base du seuil international de pauvreté qui est fixé à 1,90 dollar soit 1142,59 FCFA par personne et par jour, issu des taux de conversion 2011 en parité de pouvoir d'achat (PPA).

2.3. Conséquences des mesures restrictives sur le secteur de l'élevage et les filières prioritaires

Effets des mesures restrictives sur les EF agropastorales : A travers son bimensuel portant sur la surveillance pastorale au Sahel, l'ONG ACF a mis en exergue, dans le numéro des mois d'Avril-Mai 2020, la situation critique des EF pastoraux du fait de l'effet conjugué de la situation de soudure pastorale dans le Sahel et des mesures restrictives prises en vue du contrôle de la propagation de la Covid-19 dans cette région. Plus spécifiquement, les analyses rapportées par ACF indiquent que les restrictions de déplacement ont entraînés des concentrations importantes d'animaux dans des lieux inhabituels ; avec pour corollaire le développement des maladies affectant les bétails, une pénurie d'eau et de pâturage et également un risque accru de rassemblement des personnes ; ce qui va à l'encontre des mesures sanitaires destinées à freiner la propagation du virus. Quant à la fermeture de certains marchés, elles ont eu un impact économique fort sur les moyens de subsistance des éleveurs notamment en terme de baisse des prix de vente des animaux et de hausse des prix des produits de première nécessité. C'est le cas par exemple au Burkina Faso où une hausse des prix des céréales a été constatée dans la région de l'Est et rapportée dans le bimensuel de ACF sur la période indiquée. Des remarques similaires sont également apparues dans le bulletin conjoint du RBM et de l'ACF qui porte sur le suivi de l'impact de la COVID-19 sur les ménages pastoraux et agropastoraux. Le numéro du mois de mai 2020 de ce bulletin précisera que même si la tendance à la réduction des mouvements de bétails varie d'un pays à un autre, les concentrations d'animaux observées du fait de cette baisse de mobilité sont fonctions de certains paramètres clés notamment i) la disponibilité de ressources pastorales stratégique, ii) l'existence de grands marchés à bétail et iii) la présence d'opportunités liées à la proximité de centres urbains. On notera également à travers ce bulletin que la tendance à la réduction des mouvements de bétails varie d'un pays à un autre. Le cas du Togo où cette baisse tourne autour de 95% selon les relais intégrés au système de veille mis en place par le RBM et ACF, a été très évocateur de cette situation. En effet, un rapport du Ministère de l'Agriculture du Togo, sur les 50.000 têtes de bovins que le pays s'apprêtait à accueillir, seulement 10.370 têtes ont été enregistrées au niveau des postes d'entrée. Le bulletin conclura qu'au vu de la fermeture des frontières, les transhumants sont forcés d'emprunter de nouveaux itinéraires de transhumances pour éviter les contrôles, ce qui entraîne des tensions accrues avec les populations autochtones.

Conséquences sur le secteur agropastoral avec un focus sur la commercialisation du bétail : Le Cilss a consacré le troisième numéro de son bulletin trimestriel d'information et de diffusion des innovations sur le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et en Afrique de l'Ouest à la question des impacts de la Covid-19 sur le secteur agropastoral. Le principal constat rapporté dans ce numéro est relatif au fait que " La COVID-19 impacte fortement les activités agropastorales". Le bulletin détaille les effets négatifs de cette crise sur les activités pastorales en soulevant différents constats. Il en ressort que le secteur agropastoral, déjà éprouvé avant la Covid-19, par l'insécurité au Sahel et la fermeture des frontières de certains pays côtiers, est impacté en ce qui concerne la transhumance transfrontalière. De façon spécifique, on note que les mesures restrictives prises dans les différents pays ont considérablement ralenti les activités des transhumants et des acteurs des activités connexes au pastoralisme. Les marchés à bétail ne sont plus suffisamment approvisionnés, les activités connexes au pastoralisme qui contribuent à l'autonomisation des femmes et des jeunes sont également au ralenti et/ou à l'arrêt. Pour étayer ces propos, le bulletin dans sa rubrique « Echos du terrain » revient sur différentes situations dans les pays de la région. On peut noter par exemple qu'au Burkina et au Mali, la fermeture des frontières a contraint les transhumants à se concentrer le

long des zones frontalières. Cela crée une situation de surcharge sur les pâturages et les points d'eau, suivie de la rareté de ces ressources pastorales au niveau des zones de transit. Les commerçants de bétail et les courtiers qui tirent leurs revenus des marchés à bétail ont vu leurs activités interrompues car ne pouvant plus ni effectuer normalement les déplacements pour approvisionner les marchés à bétail, ni vendre leurs animaux sur ces marchés pour acheter les provisions nécessaires. Au Niger, il a également été question d'insuffisance de pâturage et d'eau en raison de la forte concentration des animaux dans des espaces relativement restreints. A cela s'ajoute la mévente des animaux sur les marchés et la baisse drastique des prix des animaux, alors qu'on note une flambée des prix des céréales, des produits de première nécessité et des intrants. Au Bénin, l'interdiction de la transhumance transfrontalière et la pandémie de la Covid-19 ont eu un impact sur les mouvements transfrontaliers du bétail en transit. Le flux du bétail de commerce a complètement réduit bien que l'interdiction de la transhumance transfrontalière ne vise pas les animaux de commerce. L'application des mesures sanitaires et de confinement a eu pour conséquence directe le tarissement des mouvements à la frontière avec le Burkina-Faso. La vente du bétail sur les différents marchés est au ralenti avec une dégringolade des prix des animaux sur le marché. Les petits emplois autour de l'animation des marchés à bétail sont pour la plupart à l'arrêt, de même que l'activité de transformation du lait en fromage par les groupements de femmes, depuis le confinement et l'instauration du cordon sanitaire dans les villes de grande consommation des produits et dérivés de l'élevage souffre de débouché.

De la réduction de la disponibilité et de l'accès à l'aliment bétail : L'accès des EF agropastorales à l'aliment du bétail a été considérablement perturbé du fait de la baisse de la disponibilité dans les différents pays. Dans le bulletin de mai 2020, le RBM et ACF évoquaient déjà cette pénurie forte et précoce d'aliment du bétail dans de nombreuses zones pastorales du fait des contraintes découlant de la crise sanitaire. Au nombre des facteurs à la base de la désorganisation de la filière des aliments du bétail durant la période, l'accent est principalement mis sur le ralentissement des activités commerciales et les tensions sur les matières premières importées (tourteau de soja et son de blé) qui sont utilisées par les usines spécialisées dans la vente des aliments de bétail.

Le lait local, une filière majeure adossée aux EF agropastorales et particulièrement marquée par la crise de la Covid-19 dans les pays Sahéliens : L'importance caractéristique que revêt le lait local pour les pays sahéliens a été la base de nombre d'initiatives développées dans la région en vue de la promotion de cette filière. En effet, il s'agit d'une filière déjà en souffrance, principalement du fait de l'importation massive de poudre de lait par les multinationales laitières implantées dans les pays de la région et dont le nombre ne cesse de croître. La crise de la Covid-19 n'a pas amélioré la situation des acteurs impliqués dans la filière lait local dans les différents pays. En étudiant le cas du Sénégal, le *Think Tank* Initiative Prospective Agricole Rurale (IPAR) a documenté la situation de la chaîne de valeur du lait et des produits laitiers face à la Covid-19, ainsi que les stratégies des acteurs. Il ressort de cette analyse que la productivité déjà assez faible dans les exploitations laitières a été négativement impactée par la Covid-19 avec une baisse de la production de lait d'environ 33%. L'impact sur la filière est encore plus prononcé lorsque l'on s'intéresse au segment de la transformation dont les volumes ont baissé de près de 50%⁴. Les principales causes de mévente du lait, fréquemment citées par les acteurs sont entre autres l'impossibilité de livrer à distance du fait de la limitation des déplacements inter-régionaux, la diminution du rythme de collecte de lait, la fermeture des loulous/restaurants et hôtels etc. En conséquence, des pertes d'emploi (près de la moitié dans le segment de la transformation) sous forme d'abandon de postes ou de licenciement ont été observées dans les segments de la production et de la transformation du lait au Sénégal. La situation est similaire au niveau des autres pays de la région. En témoigne, comme le montre

⁴ La chaîne de valeur du lait et des produits laitiers : Situation face à la COVID-19 et Stratégies des acteurs au Sénégal, Pr Ayao Missohou ; IPAR (Initiative Prospective Agricole Rurale) Septembre 2020.

l'encadré 1 ci-dessous, les propos de Madame HAMA Hadjatou KOÏTA de la laiterie KOSSAM NAÏ OOLI de Dori au Burkina Faso, rapportés dans le premier numéro du bimensuel "Echos du Monde Rural" du Comité de Veille et d'Actions (CVA)⁵.

Encadré 1 : Propos de Mme Hadjatou KOÏTA, présidente de la laiterie KOSSAM NAÏ OOLI de Dori

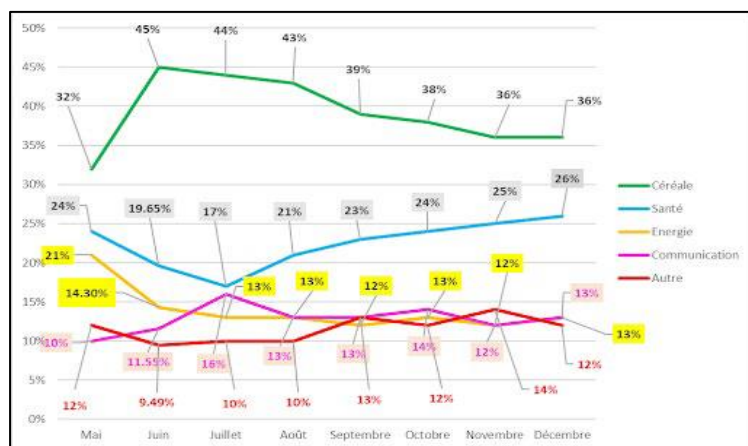
« De 1 200 litres de lait que ma laiterie transformait et écoulait par jour, on est tombé entre 200 et 300 ; on a dû réduire nos fournisseuses de lait qui étaient aux nombres de 45 et on a aussi réduit le nombre de nos collecteurs qui sont passés de 17 à 3. Tous les maillons de la chaîne ont subi de graves conséquences et ceci les appauvrit sérieusement. Et ma laiterie n'est pas la seule à en être victime ; avant il y avait 13 laiteries dans la ville de Dori mais aujourd'hui ce n'est plus le cas parce que certaines ont carrément fermé »

Source : Bulletin ECHOS DU MONDE RURAL N°1, page 8

2.4. Réactions des EF agropastorales face aux effets de la crise de la Covid-19

Des modifications de pratique d'élevage au niveau des EF : Les EF agropastorales ont apporté des modifications aussi bien à leur mode de consommation qu'à leur pratique des différentes activités agropastorales pour d'une part se conformer aux mesures barrières instaurées par les Etats et d'autre part pour atténuer ou s'adapter aux effets de ces mesures sur leurs moyens d'existence. Plus spécifiquement, en dehors de la concentration des animaux dans des lieux inhabituels du fait de la limitation des déplacements ; il faut noter que face à la baisse de disponibilité en aliment bétail, les EF se sont orientés vers les espaces fourragers locaux pour faire paître les animaux. Au Sénégal par exemple, l'assèchement des points d'eaux dans ce contexte de limitation de la mobilité du fait de la Covid-19 a conduit les EF des régions de Matam, Saint Louis et Louga à recourir aux forages (points d'eau moderne) pour l'abreuvement du bétail, créant de ce fait une forte pression sur ces ouvrages.

Augmentation des dépenses de consommation familiale au détriment de l'entretien du bétail : Dans leur ensemble, les ressources documentaires s'intéressant à l'impact de la Covid-19 sur les EF agropastorales s'accordent sur le fait que l'un des postes de dépenses ayant connu une baisse non négligeable reste les dépenses d'entretien des bétails. Le suivi réalisé par APESS auprès de ses EF membres sur la période de Mai à Décembre 2020 notamment dans le cadre de son bulletin mensuel, a permis de noter que les céréales se sont hissées au premier rang des postes de dépenses des consommations familiales (voir figure ci-contre). Durant toute la période, les parts allouées aux céréales dépassent les autres dépenses dont celles orientées vers l'entretien des animaux qui pourtant se décomposent en deux pôles de dépenses que sont les soins vétérinaires et l'alimentation du bétail.

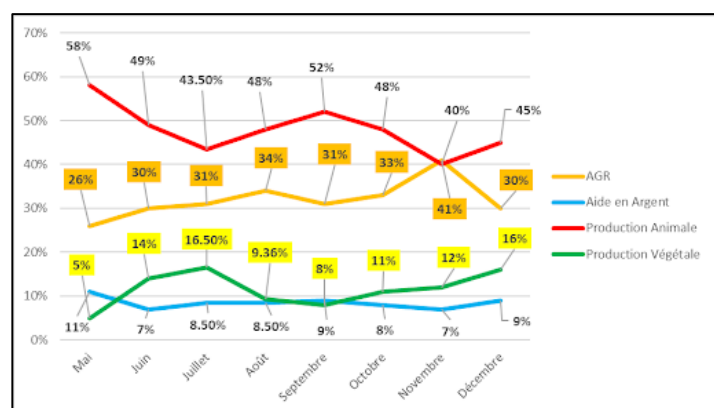


⁵ Le CVA est constitué par les 12 réseaux régionaux d'OP, d'OSC et des acteurs des chaînes de valeur, actifs dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique en Afrique de l'Ouest et du Centre.

De la mise en marché des produits par les EF pour subvenir à leurs besoins : En matière de mise en marché, nombre d'EF ont continué à s'aligner sur leur logique stratégique qui consiste à protéger autant que possible les gros ruminants en particulier les reproducteurs. Elles ont alors accentué la mise en marché des petits ruminants notamment les ovins et les caprins dont les prix de vente ont augmenté pendant certaines périodes selon les constats rapportés par différentes publications en l'occurrence le bulletin conjoint du RBM et de ACF qui porte sur le suivi de l'impact de la Covid-19 sur les ménages pastoraux et agropastoraux (numéro de mai 2020). Ledit bulletin distingue deux groupes de pays à savoir le Bénin, la Mauritanie, Nigeria et le Burkina Faso où les prix de ventes ont augmenté et les pays tels que le Mali, le Niger, et le Sénégal où c'est une relative stabilité qui est observée. Dans son bulletin de veille du mois de Décembre, l'APSS abordera la question de la mise en marché des produits en mettant l'accent sur le fait que les EF ont développé une stratégie offensive sur le marché exclusivement autour de deux produits (embouche, cultures maraîchères) afin de répondre à la demande ponctuelle de la période ; ce qui ne leur a pas permis de s'adonner à d'autres activités génératrices de revenus (AGR) pour diversifier leurs ressources et pourrait expliquer la hausse des demandes d'aides pendant la période.

De l'augmentation de la vente des animaux : Face aux difficultés qu'ils rencontrent, les éleveurs ont développé des stratégies d'accès aux marchés, notamment l'augmentation de la vente des animaux comme en témoignent les données fournies rapportées dans le bulletin conjoint RBM et ACF. Bien qu'elle varie d'un pays à un autre (80% au Nigéria contre 68% au Togo etc. selon les données rapportées dans le bulletin du RBM et de ACF), cette augmentation s'expliquerait globalement par la nécessité pour les familles d'acheter des denrées alimentaires et de résoudre les difficultés rencontrées dans les zones de concentration des troupeaux. L'augmentation de vente des animaux accentue la pression sur le capital productif, et peut être analysée comme une option en faveur d'un déstockage stratégique, mais aussi comme un signe d'une soudure pastorale difficile (en tenant compte du fait que la mobilité du bétail soit en baisse).

Par ailleurs, cette augmentation des ventes d'animaux pourrait expliquer le fait que la production animale soit restée la première source de revenus pour les EF agropastorales (sur la période de mai à Décembre comme le montre le suivi fait par APSS),



3. Des réponses apportées aux EF agropastorales et des mesures prises par les acteurs décisionnaires face à la crise de la Covid-19

3.1. Contenus des réponses mises en place dans les pays et focus sur les Ef agropastorales

De la mise en place par les Etats des réponses plurisectoriels face à la Covid-19 : Les plans de riposte sont apparus dans les différents pays, dès les premières semaines qui ont suivi la déclaration de l'OMS portant la Covid-19 au rang de pandémie. Le principal constat qui se dégage de l'analyse de ces plans dans leur ensemble est relatif au fait qu'ils sont axés sur plusieurs secteurs. On note globalement qu'en dehors des mesures restrictives prises par les Etats pour contenir/limiter la propagation de la pandémie, des mesures sociales ont également été définies dans nombre de pays en vue d'accompagner les populations dans leurs stratégies d'adaptations aux effets induits par la crise (y compris les effets des restrictions). A ces deux premières catégories de mesures, s'ajoute la

catégorie des mesures relevant du volet économique. Elle regroupe des actions devant à terme faciliter la relance de la croissance économique au niveau des pays. L'un des cas qui illustre bien cette organisation des plans de riposte est celui du Sénégal avec le Programme de résilience économique et sociale (Prés) d'un budget de mille (1000) milliards de FCFA, financé par l'État, des donateurs volontaires et des partenaires techniques et financiers. Selon le rapport⁶ sur les effets de la Covid-19 sur les EF agricoles et des organisations de producteurs membres du CNCR au Sénégal ; ce programme se décline en quatre principaux axes. Le premier axe est relatif au soutien au **secteur de la santé** à hauteur de 64,4 milliards, pour couvrir toutes les dépenses liées à la riposte contre la COVID-19. Le deuxième axe porte sur le renforcement de la **résilience sociale des populations**, avec la prise en charge par l'Etat, des dépenses pour le paiement des factures d'électricité des ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre ; soit 15,5 milliards pour environ 975 522 ménages ; le paiement des factures d'eau de 670 000 ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre pour 3 milliards ; l'achat de vivres au bénéfice d'un million de ménages éligibles à hauteur de 69 milliards et 12,5 milliards pour aider la diaspora. Quant au troisième axe du programme, il porte sur le **soutien au secteur privé** et du maintien des emplois à travers un programme d'injection de liquidités assorti de mesures fiscales et douanières. Enfin le quatrième axe se rapporte au Programme de **résilience économique et sociale** qui permettra d'assurer l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité.

Les réponses planifiées dans les autres pays (tant en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique Centrale), présentent également des structurations assez similaires à celle du Sénégal. Au Cameroun, on distingue (i) les mesures sanitaires, (ii) les mesures socioéconomiques, et (iii) les autres mesures de résilience sociale. Au Burkina, le plan de riposte dont le budget s'élève à 177 milliards 900 millions FCFA (300 millions d'USD environ), est principalement axé sur la prise en charge des cas, la prévention et le contrôle des infections. Outre ce plan de riposte, le gouvernement a également pris des mesures pour (i) soutenir l'offre de soins de santé, (ii) assurer la relance économique du pays et (iii) garantir la soutenabilité budgétaire. Ces mesures, d'ordre fiscale et accès au financement, d'accompagnement aux entreprises en difficulté, sociales et de relance de l'économie, qui incluent le plan de riposte, nécessitent la mobilisation de près de 394 milliards de FCFA (662 millions de USD environ).

Concernant les mesures sociales et de relance économiques pouvant bénéficier aux EF agropastorales : De façon générale, les réponses mises en place par les acteurs décisionnaires et les mesures qui les composent sont destinées à l'ensemble des populations. C'est notamment le cas des mesures prises en lien avec le volet sanitaire de ces plans de riposte. Par contre, les mesures sociales et celles de relance économique présentent des spécificités indiquant qu'elles sont prioritairement destinées à des catégories précises d'acteurs notamment les populations/ménages vulnérables d'une part et les entreprises (en difficulté) d'autres part. Au nombre des mesures sociales, il s'agit par exemple de l'ouverture des boutiques témoins de vente de céréales aux personnes vulnérables (Burkina Faso), de la mise en place d'un plan national de réponse à la crise alimentaire et nutritionnelle centré sur la nutrition et les transferts monétaires conditionnels immédiats (Nigéria), ou encore des kits alimentaires pour 1 million de ménages vulnérables (Sénégal). De façon générale, ces mesures sont censées profiter aux populations vulnérables impliquant les EF agropastorales vulnérables. Quant aux mesures de relance économique, certaines d'entre elles présentent des focus sur le secteur agricole en général et les EF agropastorales en particulier. C'est le cas par exemple au Mali où on note la mise en place d'un appui de 8 milliards de FCFA au profit des filières agricoles (Mali) ; ou encore au Burkina, avec la mise en place un système de veille et la surveillance pastorale.

⁶ Ledit rapport a été élaboré par le CNCR, IPAR et ASPRODEB ; avec pour objectif général de comprendre les stratégies d'ajustement et d'adaptation développées par les EF face à la pandémie, ainsi que le rôle des OP et leurs capacités de résilience.

Ces mesures illustrent le regard que portent les acteurs décisionnaires sur les acteurs du secteur agricole (dont les EF agropastorales) qui sont perçus (à juste titre) comme des unités de production et de création d'emplois et de richesses ; et donc devraient bénéficier de ces mesures dites de relance économique.

3.2. A propos des pays avec des mesures sociales et économiques intégrant les EF agropastorales

Au Burkina, les mesures pouvant bénéficier aux EF agropastorales : En consultant les mesures sociales d'accompagnement mises en place au Burkina (dont la liste est présentée dans l'encadré 2 ci-dessous), il ressort qu'elles sont prioritairement orientées vers les populations vulnérables. Ainsi, les EF agropastorales sont à priori concerner par l'ensemble de ces mesures et devraient donc pouvoir en bénéficier lorsqu'elles sont dans des conditions qui s'y prêtent (référence faite par exemple aux mesures en lien avec les marchés avec les dons de vivres aux personnes vulnérables, la prise en charge des frais de gardiennage etc.).

Encadré 2 : Liste des mesures sociales d'accompagnement (au Burkina Faso)

- La prise en charge des factures d'eau de la tranche sociale, et la gratuité de la consommation au niveau des bornes fontaines ;
- La prise en charge des factures d'électricité pour les couches sociales utilisant des branchements de 3 ampères monophasés ;
- Le rabatement des factures d'électricité de 50% pour les couches sociales utilisant des branchements de 5 et 10 ampères monophasés ;
- L'annulation des pénalités sur les factures de la SONABEL et de l'ONEA⁷ ;
- La réduction de 50% du coût des kits solaires dans le cadre du projet Solar Home System pour les ménages vulnérables ;
- La réactivation des boutiques témoins de la SONAGESS⁸ ;
- La sécurisation des stocks de produits de grande consommation, en concertation avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et le contrôle économique renforcé des prix sur le territoire national ;
- La suspension des loyers dans les marchés et Yaars fermés ;
- La suspension des droits de place dans les marchés et Yaars fermés ;
- La prise en charge des factures d'eau et d'électricité dans les marchés et Yaars fermés ;
- La prise en charge des frais de gardiennage dans les marchés et Yaars fermés ;
- Le don de vivres aux personnes vulnérables des marchés et Yaars fermés à travers leurs faitières ;
- La gratuité du stationnement pour les taxis des marchés et Yaars fermés.

Source : PNUD 2020, Briefing socioéconomique : Impacts socioéconomiques du COVID-19 ; Page 7

A ces mesures sociales s'ajoutent des mesures de relance économique au nombre desquelles il est prévu deux actions majeures pouvant directement bénéficier aux EF agropastorales. Il s'agit notamment de (i) l'acquisition d'intrants agricoles et d'aliments pour bétail pour le soutien à la production vivrière et pastorale, d'un montant de 30 milliards FCFA ; et (ii) l'instauration d'un fonds de solidarité au profit des acteurs du secteur informel, en particulier pour les femmes, pour la relance des activités de commerce des légumes et fruits, d'un montant de 5 milliards FCFA.

Au Mali, les mesures pouvant bénéficier aux EF agropastorales : En dehors du plan de prévention et de réponse à la Covid-19 estimé à 34 milliards de Fcfa (57 millions d'USD) afin de répondre à l'urgence sanitaire et limiter la contagion, le gouvernement a annoncé dès Avril 2020 une vingtaine de mesures visant à atténuer l'impact socio-économique sur les couches vulnérables et les catégories socio-

⁷ SONABEL : Société nationale burkinabé d'électricité ; ONEA : Office national de l'eau et de l'assainissement ;

⁸ SONAGESS : Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire du Burkina Faso

professionnelles les plus touchées par les mesures de confinement. Au nombre de ces mesures, il y a la distribution alimentaire, la prise en charge des factures d'eau et d'électricité et la réduction des taxes sur le riz, le lait et le carburant. De plus, un plan de relance économique dont une partie concernant l'agriculture et l'élevage s'élevant à 21 milliards de Fcfa (35 millions d'USD) a également été annoncé.

A ces mesures étatiques, il faut ajouter la réponse des partenaires au développement en l'occurrence de la FAO qui s'articule autour de trois piliers à savoir (i) Sensibiliser les communautés rurales afin de limiter la propagation du virus en mobilisant les réseaux de formation en place ; (ii) Analyser l'impact socioéconomique sur la SAN ; et (iii) Protéger les moyens d'existence des ménages vulnérables ruraux touchés et maintenir les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises rurales (MER) essentielles des secteurs agricole et agroalimentaire. Les actions/activités planifiées dans le cadre de cette réponse de la FAO s'intéressent à l'ensemble des acteurs du monde rural dont les EF agropastorales au Mali (voir encadré 3).

Encadré 3 : Actions planifiées par la FAO au Mali en réponse aux effets de la crise Covid-19

1. Résultat 1. Les moyens d'existence des ménages vulnérables touchés par la covid-19 sont protégés (Budget : 9 300 000 USD / Bénéficiaires : 390 000 personnes)

- Assurer la production alimentaire d'urgence et protéger les moyens d'existence des ménages à travers l'approche cash+ : Fournir des kits composés d'intrants de production (semences vivrières ou maraîchères, outillage et/ou fertilisants minéraux au profit des ménages agricoles ; aliments pour bétail pour une durée d'un à deux mois, appui en soins vétérinaires et couverture vaccinale au profit des ménages pastoraux), et des transferts monétaires inconditionnels adaptés aux moyens d'existence des bénéficiaires.
- Identifier les entreprises en difficultés avec l'ensemble de la profession, de la société civile et les pouvoirs publics locaux.
- Soutenir la trésorerie de certaines petites entreprises essentielles aux principales filières agroalimentaires (tels que les fournisseurs d'intrants agricoles, aquacoles et d'aliments pour bétail) afin d'éviter la cessation d'activité, de maintenir les fonds de roulement des entreprises, et d'assurer la chaîne d'approvisionnement, grâce à des subventions limitées.

2. Résultat 2. Les gestes barrières sont rapidement diffusés et adoptés en milieu rural afin de limiter la propagation du virus (Budget : 200 000 USD / Bénéficiaires : 60 000 personnes)

- Diffuser en langues locales des messages à travers 2 000 clubs Dimitra, 1 000 champs-écoles-paysans, 500 associations villageoises d'épargne et de crédit, 500 associations paysannes, 50 radios rurales et 100 organisations de producteurs.
- Distribuer des radios communautaires, smartphones et radios solaires au profit des cercles les plus touchés.
- Produire localement des dispositifs de lavage des mains avec l'engagement des jeunes et des femmes (au moins 60 pour cent).

3. Résultat 3. Les répercussions de la covid-19 sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire sont analysées pour mieux coordonner les interventions (Budget : 500 000 USD)

- Évaluer les effets et les impacts de la pandémie sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Analyser l'impact socioéconomique de la covid-19 sur les ménages du secteur agricole.
- Réaliser des évaluations sur les principales filières agricoles et pastorales touchées afin de déterminer les leviers prioritaires pour que celles-ci se relèvent rapidement.
- Proposer une méthode de ciblage et de suivi des producteurs les plus touchés afin de leur apporter l'assistance adéquate

Source : FAO 2020, Mali - Plan de réponse de la maladie à coronavirus 2019 (covid-19)

Au Sénégal, les mesures pouvant bénéficier aux EF agropastorales : Les quatre axes qui composent le programme initié par le Sénégal, intègrent bien des aspects pouvant profiter au secteur de

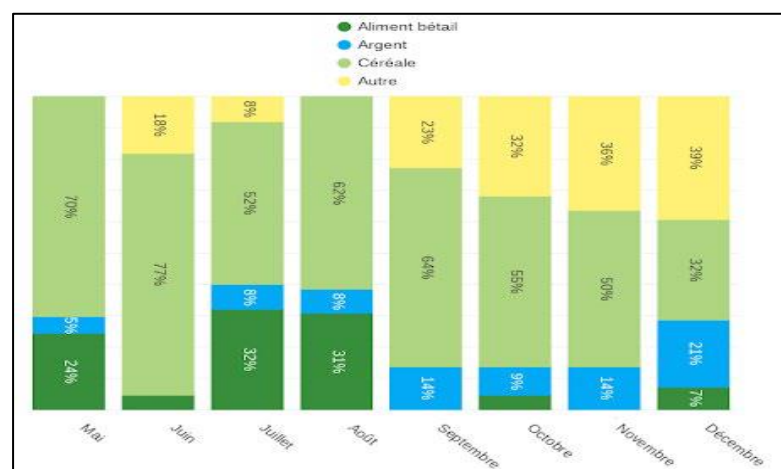
l'élevage en général et aux EF agropastorales en particulier. Spécifiquement, au niveau de l'axe 2 qui porte sur le renforcement de la résilience sociale des populations, il s'agit de la prise en charge par l'Etat, des dépenses pour le paiement des factures d'électricité des ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre ; soit 15,5 milliards pour environ 975 522 ménages ; le paiement des factures d'eau de 670 000 ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre pour 3 milliards ; l'achat de vivres au bénéfice d'un million de ménages éligibles à hauteur de 69 milliards et 12,5 milliards pour aider la diaspora. Quant au troisième axe du programme, il est relatif au soutien au secteur privé et du maintien des emplois à travers un programme d'injection de liquidités assorti de mesures fiscales et douanières. Enfin le quatrième axe se rapporte au Programme de **résilience économique et sociale** permettra d'assurer l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité. Le point sur les denrées de première nécessité mis en exergue dans le cadre de ce 4^{ème} axe est capital pour contribuer à assurer la SAN des populations y compris les membres des EF agropastorales.

3.3. De la prise en compte des EF agropastorales dans la mise en œuvre des mesures dans les pays

De l'effectivité ou non de la mise en place des mesures sociales au profit des EF agropastorales : En ce qui concerne la question de la mise en place effective des mesures sociales et de relance économique contenues dans les plans de riposte au profit des EF agropastorales, la tendance qui se dégage de la documentation est relative au fait que les EF agropastorales dans les pays de la région ont très peu bénéficié des mesures sociales indiquées dans les réponses des acteurs décisionnaires, lorsque celles-ci sont effectivement mises en œuvre. APESS révèle à travers son bulletin de veille réalisé sur la période de mai à décembre 2020, qu'en moyenne 13% des EF agropasteurs suivis ont bénéficié de différentes mesures sociales et de relance économique mises en place par les acteurs décisionnaires. Le rapport publié par le CNCR, IPAR et ASPRODEB, renseigne qu'au Sénégal, 83,8% des EF déclarent avoir reçu un ou plusieurs dons alimentaires provenant de tiers/voisins de leur localité (8,4%), de leur autorité municipale respective (26,4%) ou du gouvernement avec les kits alimentaires distribués (95,1%) et cela 2 mois 23 jours après le lancement de l'opération de convoyage des vivres par le Chef de l'État (11 avril 2020).

Il faut noter que la documentation ne fournit pas énormément de ressources portant sur une évaluation de la mise en œuvre de ces mesures, encore moins sur le cas spécifique de la prise en compte effective des EF agropastorales dans la mise en œuvre de ces mesures. Même les analyses réalisées par APESS, l'ont été sur la période de publication/diffusion du bulletin de veille de l'association à savoir entre mai et Décembre 2020.

De la nature des aides reçues par les EF agropastorales : En s'intéressant aux mesures sociales notamment les aides dont les EF agropastorales auraient bénéficié, l'APESS a mis en lumière à travers le graphique ci-contre, le fait que les céréales restent le principal soutien dont les EF ont bénéficié. Les céréales ont représenté 58% des aides dont les EF agropastorales ont bénéficié.



3.4. Processus/démarches de formulation et de mise en œuvre des plans de riposte

De l'influence des organisations de producteurs à la mise en place des plans de ripostes par les acteurs décisionnaires : La documentation exploitée n'indique pas de façon spécifique la contribution des organisations de producteurs/éleveurs dans les processus de formulation et de mise en œuvre des plans de ripostes au niveau des pays. Toutefois, on note que ces organisations se sont positionnées au premier plan des acteurs, pour informer aussi bien les politiques que les partenaires au développement sur la situation vécue par les EF du fait de cette crise et des mesures restrictives mises en place. En témoigne, la quantité impressionnante de bulletin de veille, d'information, et de surveillance élaborés et largement diffusés par ces organisations sur la période de la crise. On retiendra donc que les organisations de producteurs/éleveurs ont mis l'accent sur le partage de l'information afin que la préoccupation sanitaire ne soit pas la seule à laquelle s'intéressent les différents acteurs dans le cadre de la gestion de cette crise. Les missions que ces organisations se sont assignées aussi bien individuellement que collectivement à travers le CVA par exemple ; illustrent bien leur volonté de faire remonter les contraintes et les difficultés qui sont endurées par leurs membres quotidiennement du fait de la pandémie.

4. Conclusion

De l'intérêt et de l'importance que revêt cet exercice de revue documentaire pour la mise en œuvre du projet : Cette analyse documentaire constitue l'une des principales étapes de la méthodologie adoptée pour la mise en œuvre du projet d'appui à la définition et la mise en place des mesures pertinentes et durables en réponse aux effets de la COVID-19 dans le secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle a été capitale dans la mesure où elle a permis de faire le point des connaissances déjà disponibles sur les différentes questions de recherche qui intéressent ledit projet. Cet exercice a également permis de mettre en évidence des gaps d'informations/connaissances sur différents aspects sur lesquels s'interrogent le projet. En effet, les analyses véhiculées dans la documentation consultée, ne mettent pas l'accent sur certains aspects qui présentent une importance majeure pour les objectifs de ce projet.

A propos des informations sur les impacts de la Covid-19 sur les populations cible du projet : La documentation exploitée a clairement mis en exergue les effets de la crise de la Covid-19 et surtout des mesures restrictives prises par les Etats sur la vulnérabilité des populations en générale et des EF agropastorales en particulier. Toutefois, les gaps d'informations constatés sur le vécu des EF agropastorales dans le cadre de la crise de la Covid-19, se rapportent principalement à la question portant sur les EF les plus impactées. De même, les effets de la Covid-19 sur la SAN des EF agropastorales en AOC restent faiblement détaillés dans la documentation ; même si des mentions sont faites parfois des difficultés d'accès aux produits alimentaires pour les EF agricoles en générale, mais pas spécifiquement celles agro-pastorales. Les questions liées à la santé des EF et du bétail ne sont pas assez abordés non plus. Il en est de même pour la question des mécanismes endogènes de gestion des crises et des incertitudes notamment de la Covid-19 par les EF agropastorales.

A propos des réponses des acteurs décisionnaires : En ce qui concerne les plans de riposte, il ressort clairement que les pays ont formulé des réponses face aux effets de la crise. Ces réponses proviennent aussi bien des Etats que des partenaires au développement en l'occurrence les organisations du Système des Nations Unies, le Groupe de la Banque Mondiale etc... Toutefois, au nombre des pays couverts par le projet de recherche, la documentation n'a pas permis de mettre en exergue les mesures (qu'elles soient sociales ou de relance économique) prises en faveur du secteur de l'élevage en général, et des EF agropastorales en particulier. C'est le cas par exemple des pays tels que le Cameroun, la Guinée Bissau, le Tchad etc... Le cas du Cameroun est très révélateur de

l'absence de focus des mesures sur des secteurs tels que celui de l'élevage. En effet, même si des mesures aussi bien socioéconomiques que de résilience sociale sont définies à l'échelle des pays, aucun accent n'est mis sur le secteur de l'élevage, encore moins sur le cas des EF agropastorales qui restent pourtant des acteurs affectés par les mesures restrictives prises pour contrôler la pandémie. A ces éléments, s'ajoute la question de la pertinence et l'efficacité des mesures sociales des plans de riposte contre la Covid-19 développés dans les pays en AOC sur l'atténuation du niveau de vulnérabilité des EF agropastorales. L'autre constat qui émane de cette revue documentaire est relatif au fait que les informations manquent de détails chiffrés sur certains points. Les chiffres annoncés dans les plans de riposte restent globaux et ne font pas la part des ménages de celle des entreprises et encore moins les ménages agropastoraux ruraux, puis ceux vulnérables.

Ces différents gaps de connaissances révélés à travers la revue documentaire confirment d'une part la pertinence des questions de recherche formulées dans le cadre de ce projet, et d'autre part le besoin de collecter des données complémentaires pour alimenter les analyses.

5. Liste des ressources documentaires exploitées

- Analyse rapide des impacts socio-économiques du COVID-19 au Mali, ONU Mali, 16 mai 2020
- Bimensuel de la surveillance pastorale au sahel avril-mai 2020 ; ACF, Mai 2020
- Briefing socioéconomique : Impacts socioéconomiques du COVID-19/ Programme des Nations Unies pour le développement Burkina Faso/Mai 2020/
- Briefing socioéconomique : Impacts socioéconomiques du COVID-19, PNUD, Burkina Faso Mai 2020
- Bulletin de surveillance multisectorielle dans la région de l'Est-Burkina Faso, ACF, Avril-Mai 2020
- Bulletin mensuel de veille sur la vulnérabilité des exploitations agropastorales membres de l'APESS N°4 ; APESS ; Août 2020
- Bulletin mensuel de veille sur la vulnérabilité des exploitations agropastorales membres de l'APESS, APESS, 06 Octobre 2020
- Bulletin mensuel de veille sur la vulnérabilité des exploitations Agropastorales membres de l'APESS N°1, APESS
- Bulletin mensuel de veille sur la vulnérabilité des exploitations Agropastorales membres de l'APESS N°7, APESS
- Bulletin mensuel de veille sur la vulnérabilité des exploitations agropastorales membres de l'APESS N02, Juin 2020 ; APESS
- Bulletin mensuel de veille sur la vulnérabilité des exploitations Agropastorales membres de l'APESS, N° 08 de Décembre 2020, APESS
- Conséquences de la pandémie au COVID-19 pour la SAN, 24 mars 2020, Groupe d'experts de haut niveau sur la Sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), CSA, Rome, Italie, 24 mars 2020
- Covid-19 : La menace qui plane sur la sécurité alimentaire mondiale, Agriculture et territoire
- Covid-19 : quelles implications pour la sécurité alimentaire et les acteurs du développement agricole et rural ouest-africains ? Inter-réseaux
- Covid-19, systèmes agricoles et alimentaires en Afrique. Premières observations & notes de travail ; IRAM, Avril 2020
- ECHOS DU MONDE RURAL Bulletin bimensuel du Comité de Veille et d'Actions (CVA) ; AVRIL 2020
- Effets de la Covid-19 sur les exploitations familiales agricoles et des organisations de producteurs membres du CNCR au Sénégal ; CNCR, IPAR, ASPRODEB ; Novembre, 2020
- La chaîne de valeur du lait et des produits laitiers : Situation face à la COVID-19 et Stratégies des acteurs au Sénégal, Pr Ayao Missohou ; IPAR, Septembre 2020.
- La chaîne de valeurs des intrants vétérinaires et zootechniques au Sénégal : Conséquences des mesures de prévention sanitaire de la Covid-19, IPAR

- La Covid-19 impacte fortement le secteur agropastoral ; CILSS, Juin 2020
- L'Afrique face au COVID-19 : Impacts socio-économiques régionales et priorités politiques, OCDE, lutte contre le coronavirus (COVID-19) pour un effort mondial, 7 mai 2020
- Le COVID-19 et la crise dans les systèmes alimentaires : Symptômes, causes et solutions potentielles, Communiqué d'IPES-Food, avril 2020
- Les enseignements de la pandémie pour les filières agricoles en Afrique, Ousmane Badiane, AKADEMIYA 2063,
- Niger : Note sur la situation de l'économie et de la pauvreté au temps de la COVID-19, Printemps 2020, Groupe de la Banque Mondiale
- Notes d'analyses des premiers impacts de la pandémie du COVID-19 sur les EF agropastorales membres de l'APESS, Avril 2020
- Pandémie de la Covid-19 : Impact des mesures de restriction en Afrique de L'ouest ; CEDEAO, PAM, CEA.
- Plan d'Actions pour la Prévention et la Réponse à la Maladie à COVID-19 ; MSAS (Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Mali)) ; Mars, 2020
- Plan de contingence multisectoriel de lutte contre le COVID-19 (Sénégal) ; MSAS (Ministère de la santé et de l'action sociale) ; Mars, 2020
- Plan de préparation et de réponse au covid-19 au Cameroun, Ministère de la santé publique, Cameroun, Février 2020
- Plan de préparation et de riposte à l'épidémie de Covid-19 au Burkina Faso (REVISE) ; MS (Ministère de la Santé (Burkina Faso)) ; Mars, 2020
- Plan de Préparation et Réponse au nouveau coronavirus (COVID-19) 2020, Ministère de la Santé Publique, Niger
- Plan de réponse de la maladie à coronavirus 2019 (covid-19), mai 2020-mai 2021
- Plan de Réponses Socioéconomiques des NU contre la COVID-19, Nations Unies Cameroun, juillet 2020,
- Plan national de contingence pour la préparation et la riposte à l'épidémie de la maladie à coronavirus COVID-19, Ministère de la santé publique du Tchad, 01 mars 2020 au 28 février 2021
- Plan national de préparation et de réponse en cas d'épidémie du nouveau coronavirus (COVID-19), Février 2020 à Juillet 2020
- Plan national de préparation et de réponse en cas d'épidémie du nouveau coronavirus (COVID-19) Février 2020
- Pour faire face aux crises qui affectent les Agricultures Familiales ouest-africaines et la crise systémique du COVID 19, le mouvement paysan réuni met en place un Comité de Veille et d'Action, PPESS, RBM, ROPPA ; Avril 2020
- Relevé de conclusions : Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) ; 2 AVRIL 2020